**COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01 JUILLET 2020**

L’an deux mille vingt le premier juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Symphorien Sous Chomérac s’est réuni, sous la présidence de Madame PALIX Dominique, Maire.

**PRESENTS** : Mmes BOUCHET Bernadette – PALIX Dominique – PHINERA-HORTH Karen - RUEL Adeline - TAVERNIER Delphine – Mrs BOUILLOT Rémi - FEROUSSIER Jean-Michel – JOURDAN Maurice – MARNAS Nans – VIGNAL Dominique

Mme ANSOURIAN Anne-charlotte arrive à 19 Heures 44.

**ABSENTS EXCUSES** : Mmes AGUILAR Florence – DESBOS Pascale – Mrs AURIAS Michaël - MASSON Mathieu

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme TAVERNIER Delphine

* **ORDRE DU JOUR** :
* Vote des taxes,
* Vote du Budget 2020,
* Crédits budgétaires pour modification d’imputation,
* Convention adhésion médecine professionnelle,
* Convention Centre de Gestion - assistance administrative dossiers CNRACL,
* Désignation des délégués au SDEA,
* Désignation des délégués des conseils municipaux en vue des élections sénatoriales,
* Contribution Fonds Unique de Logement (FUL),
* Prime Agent Technique,
* Départ d’un agent à la retraite.
* Questions diverses.

En ouverture de séance le compte rendu de la dernière réunion est approuvé à l’unanimité, Madame le Maire sollicite le Conseil Municipal pour le rajout d’un point à l’ordre du jour concernant le remboursement des locations de salle annulées en raison du COVID. Le Conseil

Municipal donne son accord.

Monsieur JOURDAN Maurice est ensuite désigné comme secrétaire de séance.

**Vote des Taxes** : Madame le Maire présente au Conseil Municipal l’état N°1259-TH-TF relatif à la notification des taux d’imposition de 2020 des Taxes Foncières.

Après en avoir délibéré à l’unanimité, il est décidé de ne pas augmenter les taux des taxes.

Taxes Bases Taux Produit correspondant

Taxe foncière bâtie 530 900 14,49 % 76 927

Taxe foncière non bâtie 7 300 40,76 % 2 975

79 902

**Vote du Budget Primitif 2020** : il est présenté au conseil municipal

Le Conseil Municipal après délibération, approuve et valide la proposition de Budget Primitif 2020 telle que présentée ci-dessous en ce qui concerne la commune et l’assainissement.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | **DEPENSES** | | **RECETTES** | |
|  | Proposition Maire | Vote Conseil Municipal | Proposition Maire | Vote Conseil Municipal |
| COMMUNE  Fonctionnement  Investissement | 513 307,32 €  1 349 061,00 € | 513 307,32 €  1 349 061,00 € | 513 307,32 €  1 349 061,00 € | 513 307,32 €  1 349 061,00 € |
| ASSAINISSEMENT  Exploitation  Investissement | 103 923,86 €  806 387,86 € | 103 923,86 €  806 387,86 € | 103 923,86 €  806 387,86 € | 103 923,86 €  806 387,86 € |

Budget Ecole : il se décompose ainsi :

Fournitures scolaires : 42 Euros par enfant soit 4060 Euros

Petit Equipement : 875,99 Euros pour du petit matériel de sport et du mobilier (tables et chaises)

Activités diverses : 1380 Euros pour des entrées piscine, un spectacle de fin d’année et 100 Euros par classe pour des intervenants

Transport scolaire : 500 Euros (cette somme a été réduite cette année après avoir vu avec le directeur en raison de la situation pandémique)

Une aide de 50 % de la commune en complément de l’aide de l’Etat sur un projet numérique a été également inscrite sur le budget communal pour un vidéoprojecteur, un visualiseur, deux écrans déroulants et des tablettes.

**Crédits budgétaires pour modification d’imputation** : Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de modifier l’imputation de deux subventions suite à la demande de Madame la Trésorière.

Subvention de 24 308,75 € - sécurisation arrêt des cars en 2015

Subvention de 80 000,00 € réfectoire en 2015

Imputées au compte 1313

La modification sera la suivante : Titre de recette de 104 308,75 au compte 1323

Mandat d’annulation de 104 308,75 au compte 1313

**Convention adhésion médecine professionnelle** : Madame le Maire informe le Conseil Municipal de l’avenant à la convention qui avait été signé entre le Centre de Gestion de l’Ardèche et le Centre de Gestion de la Drôme concernant le service de Médecine Professionnelle et qui permettait d’assurer la continuité du service aux collectivités adhérentes jusqu’au 31 mars 2020.

Une nouvelle convention peut être signée à compter du 1er avril 2020 pour une période de 3 ans. Le coût par agent sera de 65 €.

Le Conseil Municipal après délibération à l’unanimité AUTORISE Madame le Maire à signer la convention présentée.

**Convention centre de gestion – assistance administrative dossier CNRACL**:

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la convention signée avec le Centre de Gestion de l’Ardèche pour une assistance administrative sur les dossiers CNARCL des agents territoriaux. La convention étant arrivée à terme, elle peut être renouvelée du 1er juillet 2020 au 31 décembre 2022.

Il est à noter que la facturation interviendra uniquement sur les dossiers réellement traités et transmis au Centre de Gestion de l’Ardèche.

Le Conseil Municipal après délibération à l’unanimité autorise Madame le Maire à signer la convention présentée.

**Désignation délégué SDEA** : Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Syndicat de Développement d’Equipement et d’Aménagement de l’Ardèche (SDEA Ardèche) est un opérateur public ardéchois d’ingénierie et d’expertise technique mis à la disposition des élus pour mener à bien des opérations d’investissement ainsi qu’une aide pour le montage des projets.

Notre commune étant adhérente, un délégué peut être désigné pour siéger au sein de l’assemblée générale du SDEA.

Le Conseil Municipal après délibération à l’unanimité PROPOSE Madame ANSOURIAN Anne-Charlotte comme déléguée.

**Désignation des délégués des conseils municipaux en vue des élections sénatoriales** : le décret N° 2020-812 du 29 Juin 2020 indique que les conseils municipaux devront désigner leurs délégués le Vendredi 10 Juillet, l’heure est fixée à 18 Heures.

**Contribution Fonds Unique Logement (FUL)** : Madame le Maire présente au Conseil Municipal le dispositif de Fonds Unique Logement (FUL) qui permet l’accès et le maintien dans le logement de personnes rencontrant des difficultés.

Elle rappelle que l’intercommunalité participe financièrement à ce fonds mais que les collectivités peuvent verser un complément de 0,40 € par habitant.

Le Conseil Municipal après délibération à l’unanimité :

ACCEPTE de participer au Fonds Unique de Logement,

DIT que la somme versée pour l’année 2020 sera de 787 habitants X 0,40 € = 314,80 €,

AUTORISE Madame le Maire à établir le mandat correspondant.

**Prime agent technique** : Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d’urgence pour faire face à l’épidémie de Covid-19,

Vu la loi n°2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020, en son article 11,

Vu le décret n°2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d’une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l’Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l’état d’urgence sanitaire déclaré pour faire face à l’épidémie de covid-19,

Vu la saisine pour avis du comité technique,

Considérant que, conformément au décret susvisé, une prime exceptionnelle peut être mise en place dans la fonction publique territoriale en faveur des agents pour lesquels l’exercice des fonctions a, en raison des sujétions exceptionnelles auxquelles ils ont été soumis pour assurer la continuité du fonctionnement des services, conduit à un surcroit significatif de travail, en présentiel ou en télétravail ou assimilé durant cette période d’état d’urgence sanitaire

Considérant que la présente délibération a pour objet de mettre en place cette prime exceptionnelle et d’en définir les critères d’attribution

Considérant que le versement de cette prime n’est pas reconductible, et doit être effectué en 2020.

Après en avoir délibéré à l’unanimité, le Conseil Municipal décide :

**Article 1 :** D’instaurer une prime exceptionnelle en faveur des agents particulièrement mobilisés pendant l’état d’urgence sanitaire, selon les modalités définies ci-dessous.

Cette prime sera attribuée aux agents ayant été confrontés à un surcroit significatif de travail, en présentiel ou en télétravail, pendant l’état d’urgence sanitaire, soit du 24 mars au 10 juillet 2020.

- Entretien station d’épuration,

- Mise en place salle des fêtes pour accueil COVID19 (prévision d’accueil de malades suspectés en lien avec l’Agence Régionale de Santé).

Cette prime exceptionnelle sera d’un montant de 500 €. Le niveau maximal des primes pourra être différent selon les services. Elle sera versée en une fois, sur la paie du mois de juillet 2020. Elle est exonérée d’impôts sur le revenu, de cotisations et contributions sociales.

**Article 2 :** D’autoriser Madame le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de cette prime exceptionnelle dans le respect des principes définis ci-dessus.

**Article 3 :** De prévoir et d’inscrire au budget les crédits nécessaires au versement de ce régime indemnitaire.

**Départ d’un agent à la retraite** : Madame le Maire informe le Conseil Municipal du départ à la retraite le 30 juin 2020 de Madame DUMAS Brigitte. Cette dernière a été recrutée le 09 septembre 1985 pour travailler au sein du groupe scolaire.

Le Conseil Municipal après délibération à l’unanimité DECIDE de lui offrir un bon d’achat d’un montant de 500 €. DIT que la somme sera imputée au compte 6232 fêtes et cérémonies.

**Remboursement location salle des fêtes** : Madame le Maire informe le Conseil Municipal d’un certain nombre d’annulation de location de la salle des fêtes Jean Marius en raison du covid-19.

Il est proposé au Conseil Municipal de rembourser les sommes encaissées pour les manifestations n’ayant pu se dérouler sur la période du 24 mars au 10 juillet 2020 (état d’urgence sanitaire). Une remise gracieuse sera donc effectuée suivant l’état joint.

Le Conseil Municipal après délibération à l’unanimité ACCEPTE cette proposition,

AUTORISE Madame le Maire à établir les mandats correspondants au chapitre 67 : charges exceptionnelles.

**QUESTIONS DIVERSES** :

La parole est donnée aux adjoints qui présentent leurs délégations et les projets à mettre en œuvre.

1er Adjointe : Citoyenneté, Jeunesse Commission des œuvres sociales : la pose du 2éme jeu sous la mairie est terminée.

Plan canicule : un recensement des personnes vulnérables sera effectué.

Commission des œuvres sociales : l’organisation du repas des anciens le 13 Décembre prochain est en cours.

Dimanche détente : une réflexion est menée sur l’organisation de jeux les dimanches après-midi.

Commission citoyenneté : des actions citoyennes seront menées avec des personnes volontaires, il serait bien que la commission s’étoffe un peu, un appel aux bonnes volontés est lancé. Madame ANSOURIAN Anne-charlotte rejoint la commission.

2éme Adjoint : Voirie : un tour de la commune a été effectué avec le technicien chargé de notre commune dans le cadre de la convention ATESAT signée avec les services du SDEA. Le chiffrage des travaux à réaliser sera effectué et des priorités données.

Une brigade d’insertion a travaillé deux semaines sur la commune, ils ont effectué un travail d’excellente qualité.

Ils ont également effectué du broyage au niveau de la station d’épuration, ce broyat pourra être récupéré à partir du 08 Juillet, les premiers arrivés seront les premiers servis.

Impasse du Puits à Chazettes : la commune va profiter de la réfection de la ruelle suite à une fuite d’eau pour réaliser une cunette pour les eaux pluviales, un devis va nous être adressé.

Des courriers seront adressés aux propriétaires dont les branches gênent le passage sur la voie publique.

Ambroisie : elle sera enlevée le Jeudi 09 Juillet à partir de 18 H 30 venez nombreux participer à cette action citoyenne.

Conseiller délégué à l’assainissement : de gros travaux ont été réalisés sur la station d’épuration ils arrivent à leur terme, une aire de stockage pour les boues va être réalisée par les employés techniques.

Une fiche technique sur l’entretien de la station va être mise en place, elle pourra être transmise à la commune de St Lager Bressac pour les remplacements de l’agent technique.

Projet assainissement eaux pluviales et eaux usées secteur Les Grads : après l’obtention des subventions les travaux vont pouvoir être lancés en fin d’année. Le bassin de rétention des eaux pluviales et la station d’épuration (filtre planté de roseaux) se situeront sur la même parcelle.

Une réunion publique sera programmée pour présenter le projet à la population.

3éme Adjointe : Communication : la nouvelle maquette du flash infos est présentée et validée, la distribution va s’effectuer dans les meilleurs délais.

Des devis pour des panneaux d’affichage à Brune et à côté de l’école sont présentés.

Un cahier en Mairie permet aux élus de noter les informations diverses à donner à la population.

La rôtie de châtaignes est programmée le Vendredi 09 Octobre à partir de 18 H 30 devant la salle des fêtes Jean Marius.

Les comptes rendus du Conseil Municipal seront désormais envoyés aux personnes qui ont bien voulu transmettre leur adresse mel.

4éme Adjoint : finances et bâtiments communaux : le budget a pu être voté après un travail conséquent de la commission des finances.

Bâtiments communaux : les travaux de surélévation des portails de l’école pour des raisons de sécurité seront réalisés avant la rentrée scolaire.

Eglise : le rapport du cabinet d’architectes concernant les travaux à réaliser pour la sécurisation de l’église est attendu.

Projets : réfection générale des sanitaires du groupe scolaire et construction d’un local pour le rangement du matériel à la salle des fêtes Jean Marius.

Cimetière : un état des lieux des tombes en l’état d’abandon va être réalisé.

Adjointe déléguée à l’environnement et à l’urbanisme : une étude d’aménagement des abords de la salle des fêtes sera menée avec l’aide du CAUE de l’Ardèche.

Des réflexions sont menées sur certains emplacements de containers d’ordures ménagères (les services de ramassage rencontrant des difficultés) des problèmes sont à résoudre au quartier des Archilets et Route des Grads. Par ailleurs des aménagements sont nécessaires au lotissement des Jardins de Vincent et aux Hauts de Payre.

**Conseil d’école** : il s’est déroulé en audioconférence le Jeudi 25 Juin 2020, le nombre d’enfants est en augmentation 85 inscrits à ce jour et l’ouverture de la 4éme classe sera effective en septembre, Mme BERNARD, nouvelle enseignante a été nommée. 8 enfants partent en 6éme, une calculatrice et un sachet de friandises leur a été remis par la municipalité le Mardi 30 Juin.

Des dispositions sont en place dans l’éventualité d’une canicule.

Une réflexion sera menée pour la plantation d’arbres supplémentaires dans la cour.

**Catastrophe naturelle** : la commune n’a pas été retenue catastrophe naturelle dans le cadre du séisme du 11 Novembre, un dossier pour la sécheresse 2019 a été déposé auprès des services de l’Etat, la demande est en cours d’instruction.

**Maison d’Assistantes Maternelles** : Madame RUEL Adeline concernée par ce dossier quitte la salle pendant les débats.

Les responsables de la Maison D’assistantes Maternelles demandent la gratuité du loyer sur 2 mois en 2021 pour compenser les 2 mois d’inactivité lié au COVID 19. Il est rappelé l’aide conséquente sur une année de loyers gratuits et les frais engagés par la collectivité pour ouvrir le local dans de bonnes conditions.

Certains conseillers relèvent que les assistantes maternelles indépendantes n’ont pas bénéficié d’aide et le statut de travailleur indépendant ne permet pas d’aller au-delà de l’accompagnement déjà effectué jusqu’à présent. D’autres pensent que la commune devrait être plus présente au côté de la MAM. A l’issue du débat, il est procédé à un vote, la demande de loyers gratuits sur 2 mois complémentaires à l’année déjà accordée est refusée par 9 voix contre et 1 voix pour.

**Information utilisation de crédits** : pendant cette période de crise sanitaire il était possible de mandater certaines sommes avant le vote du budget, le Conseil Municipal est donc informé d’un mouvement de crédit du Chapitre 21 au Chapitre 16 de 54049.66 Euros qui a permis le remboursement du prêt à court terme au 30 Mai.

**Commissions Municipales** : un certain nombre de commissions municipales sont ouvertes à la population en voici la liste :

Commission Œuvres Sociales, Commission Citoyenneté, Commission Plan Communal de Sauvegarde, Commission Eglise, Commission Bibliothèque, Commission Communication Information, Commission Jeunesse, Commission voirie, Commission Urbanisme.

La population est invitée à s’inscrire auprès du Secrétariat de Mairie.

**Travaux fibre** : ils ont été réceptionnés et une réunion publique est programmée pour le mois de septembre, la commercialisation pourra avoir lieu en octobre ou novembre.

**Téléphonie mobile** : dans le cadre de l’amélioration de la desserte de la téléphonie mobile une autorisation d’implantation d’antenne relais a été déposée au lieu-dit Freydies.

**Recours Tribunal Brune** : Madame le Maire rappelle le recours déposé au Tribunal Administratif de Lyon dans le cadre des travaux d’assainissement réalisés dans Brune. La famille qui a déposé le recours a été déboutée et la collectivité jugée non responsable.

**Réunion des élus** : les adjoints et conseillers délégués se réunissent avec Madame le Maire tous les jeudis à partir de 17 H 30. Pour les autres élus une réunion a lieu tous les 15 jours les mercredis à partir de septembre, un calendrier sera adressé aux élus.

**Demande de subvention de l’association Don du Sang** : cette demande sera examinée courant octobre avec les demandes de subventions communales par la commission.

**Félicitations élections :** Madame le Maire informe le Conseil Municipal des courriers de félicitations adressés en Mairie suite aux élections municipales (Monsieur le Président de la République, Madame le Préfet de l’Ardèche, Monsieur Hervé Saulignac, Député de l’Ardèche, Messieurs Darnaud Mathieu et Genest Jacques Senateurs de l’Ardèche, Monsieur Ughetto Laurent, Président du Département de l’Ardèche, Monsieur Weiss Maurice, Président de l’Association des Maires de l’Ardèche, Monsieur Terrasse Pascal, Président du SDEA de l’Ardèche, Monsieur Villaret Luc, Directeur Général de la CCI de l’Ardèche, Madame Jeanine DOPPEL, Directrice Territoriale Enedis Drôme Ardèche.

Séance levée à 21 Heures 59,

Fait à SAINT SYMPHORIEN SOUS CHOMERAC le 06 Juillet 2020,

Le Secrétaire de séance,

JOURDAN Maurice